

Mairie de MEILHARDS

19 510

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois de juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 6 juillet 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, Maire de MEILHARDS.

Etaient excusées Mesdames Brigitte LEBRIEZ (pouvoir à M. CAFFY) et Anne ROBERT (pouvoir à Mme DUMOND).

Secrétaire de séance : Mme Dominique WANGERMEE

En préambule, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Décision modificative budget primitif,
- Droit de préemption urbain (D.P.U.)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces ajouts.

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la séance du 14 avril dernier.

ORDRE DU JOUR

1 / Convention voirie avec EATP Egletons

Monsieur le Maire a reçu une proposition pour la mise en œuvre d'un partenariat avec l'EATP d'Egletons (École d'Application aux métiers des Travaux Publics) et la commune de Meilhards. L'objectif est de faire réaliser des chantiers de voirie par les étudiants.

Ces travaux impacteraient le budget de fonctionnement et non celui d'investissement.

Dans la convention, il est prévu que la commune prépare le terrain : balayage notamment... et fournisse uniquement les matériaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette décision.

2 / Convention voirie avec La Poste - cartographie

Monsieur le Maire précise que la Poste, via Geoptis, société gérée par des professionnels experts en voirie, propose à la commune un état des lieux de l'ensemble de la voirie communale.

Après celui-ci, l'état de la voirie est donc photographié, analysé et affiné par des photos précises de certains désordres (nids de poule, par exemple).

Cet état des lieux ne s'arrête pas là puisque serait donné le listing des travaux à réaliser avec mode opératoire, matériaux et budget.

Il s'agit là bien sûr d'un outil très pointu et une image à un instant T ;

Cette prestation de La Poste aurait un coût global de 5 100.00 € HT (solution audit routier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote contre le principe de cette convention à 14 voix. Monsieur le Maire s'abstient.

3 / Aide de l'État : emplois aidés

Monsieur le Maire rappelle que l'employé en charge de notre épicerie communale prendra sa retraite fin janvier 2022. Il est donc nécessaire de réfléchir dès à présent pour son remplacement.

Les emplois aidés PEC sont de nouveau financés par l'Etat à hauteur de 80 % pour les Zones de Revitalisation Rurale dont fait partie Meilhards (de 20 heures à 30 heures par semaine).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'embaucher une personne éligible à ce type de contrat et d'autoriser Pôle Emploi à déposer une offre de candidature sur son site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce inhérente à cette décision.

De plus, Monsieur le Maire fait remarquer que les travaux de l'étang avancent à grand pas et nécessiteront obligatoirement un entretien régulier. Ne serait-il pas intéressant d'avoir également recours à un autre contrat aidé pour que le site reste valorisé ?

Il propose qu'une fiche de poste soit élaborée avec un plan d'action précis (horaires, activités...) et demande au Conseil Municipal de donner suite à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

4 / Accueil du mercredi matin : rentrée scolaire 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'à la rentrée de septembre 2021 la semaine de 4 jours est appliquée sur le RPI Meilhards/La Porcherie.

Il propose un accueil des élèves le mercredi matin pour faciliter la vie des familles de 7 heures 45 à 11 heures 45 (hors vacances scolaires). Une aide aux devoirs ainsi que des activités sportives et manuelles seront proposées par Madame Valérie PERRIER.

Cet accueil sera réservé à tous les enfants de Meilhards scolarisés sur le RPI ainsi que ceux de La Porcherie, scolarisés à Meilhards.

Monsieur le Maire rappelle aux familles qu'il n'y aura pas de transport scolaire ce jour-là.

S'agissant d'un service aux familles, il demande au Conseil Municipal de voter la somme de 30 € annuel pour un enfant, 50 € annuel pour deux enfants, 80 € annuel pour trois enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

5 / Aide du Département – entretien chemins PDIPR

Le Département souhaite engager une opération d'homogénéisation des travaux d'entretien et de balisage des sentiers de petite randonnée pédestre inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

L'aide accordée à ces travaux est de 18 € HT par kilomètre de sentiers gérés avec une subvention plafonnée à 7 500 € TTC par an et par collectivité (30 % du coût HT des travaux réalisés par un prestataire).

Monsieur le Maire rappelle l'importance de ces chemins de randonnées pour tout le territoire et demande au Conseil Municipal d'adhérer à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

6 / Convention acquisition foncière

Monsieur le Maire fait état d'une demande de Monsieur Régis Rosier proposant de céder une partie de son terrain jouxtant le cimetière, pour la construction d'un parking.

En contrepartie, il souhaite que la commune fasse le nécessaire pour alimenter en eau ces terrains proche du cimetière.

Le Conseil Municipal souhaite que cette transaction se traduise par une convention notariée en bonne et due forme.

Monsieur le maire rappelle qu'il y aura nécessité d'effectuer un processus « achat-vente ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire et l'autorise à signer toute pièce inhérente à cette décision.

7 / Participation frais de fonctionnement piscine des collégiens

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Maire d'Uzerche demande une participation de notre commune à hauteur de 15 € par enfant fréquentant le collège pour l'utilisation de la piscine, ceci pour un total de 180 € pour l'année scolaire 2020-2021 (12 collégiens).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

8 / Mise à disposition du nouveau matériel salle polyvalente – tarif/caution

Monsieur le Maire se félicite du nouveau matériel de notre salle polyvalente (tables rondes, vidéoprojecteur, écran 5 x 3 mètres, ampli et câbles informatiques...).

Ce nouveau matériel sera mis à disposition du public ; il convient donc de proposer une nouvelle tarification pour la location de la salle polyvalente à compter du 1^{er}/08/2021 :

MANIFESTATIONS	EQUIPEMENT	HABITANTS COMMUNE	PERSONNES EXTERIEURES	CAUTION OBLIGATOIRE
FORFAIT 2 JOURS*	ENSEMBLE			
	SALLE POLYVALENTE	200 €	260 €	400 €
	ENSEMBLE			
	SALLE POLYVALENTE AVEC TABLES RONDES	230 €	290 €	450 €
FORFAIT 4 JOURS*	ENSEMBLE			
	SALLE POLYVALENTE	275 €	385 €	400 €
	ENSEMBLE			
	SALLE POLYVALENTE AVEC TABLES RONDES	300 €	400 €	450 €
	ENSEMBLE			
	SALLE POLYVALENTE ET CHAPITEAU	375 €	485 €	1 000 €
MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES*	ENSEMBLE			
	SALLE POLYVALENTE	46 €	110 €	400 €
REUNIONS ASSOCIATIONS*	SALLE SOUS-SOL			
	OU GRANDE SALLE	GRATUITE	65 €	50 €
DIVERS*	BAR SEUL	50 €	50 €	50 €

* **Matériel à disposition : écran/vidéoprojecteur/sono/micros (Caution de 2 500 €)**

Une fiche d'utilisation de ce matériel sera élaborée, avec la désignation d'une personne responsable en cas de location.

La petite salle ne sera pour l'instant plus louée par contre une salle de réunion pour les associations a été mise en place sous la scène.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette nouvelle tarification.

9 / Décision modificative voirie

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour l'opération voirie qui est en dépassement budgétaire ; le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité prend la décision modificative suivante :

Compte 2315-200	-20 000 €
Compte 2315-187	- 3 000 €
Compte 2315-178	- 1 000 €
Compte 020	- 9 000 €
Compte 2315-202	+ 33 000 €

Il s'agit là d'un simple transfert dans les lignes du budget d'investissement de la commune.

10 / Droit de préemption urbain (D.P.U.)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une commune dotée d'un PLU opposable aux tiers peut instituer par délibération le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU définies au PLU. Les zones agricoles ne sont pas concernées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer le droit de préemption urbain sur le nouveau périmètre des zones U et AU du P.L.U.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

11 / Questions diverses

**** Mutualia***

L'organisme Mutualia (mutuelle des Territoires) qui s'adresse à tout le monde et en particulier aux séniors, demande à la commune la mise à disposition d'une salle à titre gracieux afin de tenir une permanence pour les personnes désireuses d'information. Monsieur le Maire et le Conseil Municipal approuvent.

**** Arrivée de la Fibre sur la commune***

Monsieur le Maire informe et se félicite que toute notre commune est éligible à la fibre depuis le 23 juin dernier. Il incite les administrés à contacter leurs opérateurs pour effectuer leurs raccordements (gratuit) et précise que la mairie, l'école, l'agence postale, la garderie, l'épicerie et la salle polyvalente seront fibrées d'ici septembre.

**** Maison des Sœurs***

Le projet est pour le moment en instance, l'étude n'étant pas totalement finalisée.

**** Foire tous les premiers lundis du mois***

La municipalité a décidé de relancer la foire d'antan le premier lundi de chaque mois « comme c'était avant » sur la place du Monument aux Morts afin de redonner un moment de vie au sein du bourg.

Celle-ci a rencontré un vif succès auprès des habitants, heureux de se retrouver en nombre autour des stands.

Monsieur le Maire remercie les organisateurs, les exposants et les visiteurs.

**** Audit énergétique de la commune***

Monsieur Eric VAN TILBEURGH demande si un audit énergétique des bâtiments communaux est envisagé. Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la transition énergétique, notre salle polyvalente va forcément être concernée et rappelle que cette étude a été prévue au budget primitif (une somme de 3 000 € est allouée par le Conseil Départemental). Monsieur le Maire précise que cette étude peut être étendue à d'autres bâtiments communaux.

**** Fête votive***

Elle aura lieu le samedi 21 août prochain si les règles sanitaires en cours le permettent.

****Réfèrent COVID***

Madame la Préfète souhaite qu'un réfèrent COVID communal soit nommé. Mme LEBRIEZ se propose.

****Courrier de Monsieur Daniel ARNAUD***

Monsieur Daniel ARNAUD souhaite qu'un panneau de lieu-dit « l'Escure Neuve » soit mis en place au niveau de la rue du 1^{er} Mai suite à la nouvelle dénomination des voies communales. Il fait remarquer que cela engendre des confusions pour les livraisons.

Monsieur le Maire en prend note et ne s'oppose pas à cette demande. Il indique qu'un état des lieux des panneaux de lieu-dit et de signalétiques sur l'ensemble de la commune sera programmé avant la fin de l'année.

****Remerciements et félicitations***

Monsieur le Maire tient à remercier toutes les personnes ayant tenu les bureaux de vote lors des dernières élections.

Monsieur le Maire félicite aussi tous les jeunes diplômés de la commune.

****Civisme***

Suite à des plaintes de voisinage dues au bruit à des heures interdites par l'arrêté Préfectoral, Monsieur le Maire a décidé de distribuer un petit courrier relayé sur Intramuros pour rappeler la réglementation en cours dans le Département et en appelle au civisme de chacun.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 20.